

DROIT DU TRAVAIL · SECTEUR PRIVÉ

Rupture conventionnelle : les nouvelles règles de 2026 pour le salarié et l'employeur

Une journée pour intégrer les changements de 2026 : contribution patronale portée à 40 %, nouvelle durée maximale d'indemnisation chômage après une rupture conventionnelle, incidences pour les salariés seniors. Le droit du travail, l'assurance chômage et la retraite réunis dans une même analyse.

Objectifs

1. Appliquer la contribution patronale de 40 % sur l'indemnité de rupture conventionnelle
2. Mesurer l'effet de la nouvelle durée maximale d'indemnisation chômage après une rupture conventionnelle
3. Conseiller le salarié senior : rupture, chômage, retraite
4. Choisir entre rupture conventionnelle, licenciement et départ à la retraite en connaissance de cause

Programme

- 01 Le coût de la rupture pour l'employeur**
 - Contribution patronale spécifique portée à 40 % depuis le 1er janvier 2026
 - Régime social et fiscal de l'indemnité spécifique
 - Comparer avec le coût d'un licenciement et d'une mise à la retraite
- 02 Les droits du salarié à l'assurance chômage**
 - La nouvelle durée maximale d'indemnisation après une rupture conventionnelle individuelle
 - Les fins de contrat concernées : date d'effet du 1er septembre 2026
 - Différés d'indemnisation et indemnités supra-légales
 - L'accompagnement renforcé par France Travail
- 03 Le salarié senior : rupture, chômage, retraite**
 - Articuler la date de rupture, l'indemnisation et la date de départ à la retraite
 - Effet de la suspension de la réforme des retraites sur les générations proches du départ
 - Retraite progressive et cumul emploi-retraite : alternatives à la rupture

En pratique

RÉFÉRENCE

DTRC

DURÉE

1 jour · 7 h

FORMAT

Présentiel ou distanciel, en intra

NIVEAU

Actualité

SECTEUR

Secteur privé

PUBLIC

DRH, responsables et gestionnaires RH et paie, juristes d'entreprise, dirigeants : secteur privé.

PRÉREQUIS

Connaissance de base de la rupture conventionnelle.

04 Atelier : choisir le bon mode de rupture

- Trois dossiers chiffrés : salarié de 40 ans, salarié de 57 ans, salarié de 61 ans
- Grille de décision pour l'employeur et pour le salarié
- Points de vigilance : consentement, calendrier, homologation

Méthodes pédagogiques

- Exposés appuyés sur les textes en vigueur
- Cas pratiques chiffrés
- Échanges sur les dossiers des participants
- Support remis au format PDF

Évaluation

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis de 10 questions en fin de formation, évaluation à chaud, évaluation à froid à J+90.

Financement

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

Accessibilité

Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.

Organiser cette formation

À la date de votre choix, dans vos locaux ou à distance, sur un programme ajusté à vos dossiers.

contact@inlecia.fr

01 84 16 14 75

[Fiche en ligne](#)

Formation conçue et animée par des avocats en exercice. INLECIA, organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation ». Programme établi pour l'édition 2027-2028 ; la fiche en ligne fait foi.